

J'existe car j'ai encore des capacités et des besoins spécifiques »

Home Saint-Jacques MR-MRS Faubourg de Binche 1 7070 Le Roeulx

Nouveau protocole pour notre maison de vie (Home Saint-Jacques)

Chères familles et visiteurs,
Chers travailleurs et intervenants extérieurs,
Madame, Monsieur
Suite aux décisions de la cellule de concertation interne au HSJ, nous avons dû adapter à nouveau (ou prolonger) notre protocole existant au sein de notre maison de vie pour assurer notre et votre sécurité:

Voici les mesures actualisées et expliquées suite à l'avis du GEMS (17/02/2021) et circulaire de l'Aviq, tout en gardant une prudence nécessaire et transitoire, principalement pour les résidents n'ayant reçu qu'une seule dose actuellement :

- A partir du 24 février 2021 jusqu'au 12 mars inclus (Immunité collective atteinte à cette date avec les pourcentages requis par la circulaire)> cluster en janvier 2021 > 3 passages de vaccination et suivant l'évolution de la situation sanitaire (variants) :
- ➤ 2 visiteurs (toujours les mêmes durant une période de 15 jours puis on peut changer si besoin) sont autorisés à venir rendre visite à <u>leur proche</u> <u>asymptomatique</u> sur base du respect strict du registre des présences et l'attestation sur l'honneur de ne pas présenter des symptômes « Covid19 » (Tracing).
- Les visites seront faites dans le même horaire déjà appliqué et suivant l'organisation mise en place par le référent Covid > l'horaire se déclinera de 14h à 17h le lundi mercredi jeudi vendredi et dimanche soit dans le parc et/ou terrasse et/ou dans les chambres et/ou au réfectoire (si pas d'activités) avec le rappel des 3 points suivants :
  - Le port du masque chirurgical est obligatoire pour les visiteurs et dans la mesure du possible pour le résident. Si le port du masque s'avère impossible pour ce dernier, une visière peut être proposée. Ce matériel de protection devra être porté tout au long de la visite, de l'entrée du visiteur dans l'établissement à sa sortie;
  - Une hygiène des mains scrupuleuse et méticuleuse devra être réalisée par les visiteurs et le résident au début de la visite et à son issue ; l'enregistrement des visites est maintenu avec certification de ne présenter aucun symptôme (Document)
  - La distanciation physique de 1m50 doit être respectée au mieux des intérêts sécuritaires > l'objectif est de maintenir un contact et un lien social entre les résidents et leurs proches en toute sécurité et d'éviter ainsi un maximum de croisement rapproché entre personnes ;

- ➤ Un référent Covid19 (Benjamin Sonet) est et sera présent et a toute autorité lors de la surveillance des gestes sanitaires dans leur application stricte; la durée de chaque visite est de 60 minutes maximum. Nous savons toutes et tous que <u>c'est la surveillance des consignes qui peut garantir la sécurité de l'institution et du personnel</u>;
- Ec protocole restera donc d'application pour les visites dans notre maison de vie avec les modalités suivantes : visites 5 jours prédéfinis par semaine (Les colis et cadeaux peuvent être réceptionnés à tout moment au sas d'entrée) ; l'entrée des visiteurs ne se fera plus par la salle polyvalente mais par le sas d'entrée, permettant ainsi au référent Covid19 de surveiller et de faire appliquer les consignes de sécurité (Attestations et registre des visites et application des gestes « barrières » ) et de réguler le nombre de visiteurs durant cette période de visites (Pour rappel de 14h à 17h).
- Afin de ne pas avoir un nombre important de visiteurs en même temps, durant cette période entre le 24 février et le 12 mars, on demande aux visiteurs de se manifester au préalable pour une organisation optimale et éviter la saturation au sein des services et/ou le croisement trop important de personnes extérieures au sein du HSJ.
- En cas de visite dans les chambres à 2 lits, les bulles de visiteurs ne se croisent pas : l'une des bulles est invitée à se déplacer vers un autre lieu (suivant la gestion du référent Covid19) pour le respect de l'intimité, diminuer le risque de croisement et l'application du respect de la distanciation sociale entre personnes extérieures.
- Les promenades ou activités extérieures sur le site du HSJ, notamment dans le jardin des Roses : la consigne principale est comme tout citoyen (c'est-à-dire 4 personnes maximum en extérieur en ce compris le résident qui gardent une distance de 1,5 mètre, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis n'étant pas pris en compte) ou courses des résidents (accompagné d'une personne si besoin d'une assistance) hors des murs de la maison de repos/et de soins restent soumises au respect des gestes barrières (distanciation, hygiène des mains, port du masque et à chaque fois que la distanciation ne peut être observée) ; les résidents portent un masque chirurgical qui leur aura été fourni gratuitement par l'établissement.
- Les sorties des résidents en famille sont autorisées dans les conditions suivantes > chaque membre de la famille peut recevoir 1 contact rapproché à domicile. Un maximum d'un contact rapproché peut être accueilli à la fois. L'horaire des sorties en famille respecte le même horaire que celui des visites à l'intérieur du HSJ (Pour rappel, lundi mercredi jeudi vendredi et dimanche de 14h à 17h).

En vous remerciant de votre collaboration citoyenne et responsable,

Merci à l'ensemble des résidents, familles et proches pour leur patience et courage,

Merci à l'ensemble du personnel dévoué dans cette situation compliquée à vivre,

Le comité de concertation interne du Home Saint-Jacques Le Roeulx – 22/02/2021